



ASSOCIATION « UN BOL DE MIL »

17 chemin de Saint Jean – 31850 MONTRABE

Tel : 05.61.84.72.50 ou 06 87 97 07 56 mail : francfoqliata@orange.fr site : unboldemil.com

REGLEMENT DU MARCHÉ DE NOEL 1^{er} DECEMBRE 2019

Article 1 : la manifestation est ouverte aux artisans, artistes indépendants et producteurs qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.

Les exposants devront se présenter le **dimanche 1^{er} décembre 2019 à partir de 7h et avant 8h** - passé ce délai et sans avertissement, l'Association Un Bol de Mil disposera de leur emplacement.

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet : **paiement, bulletin ci-dessous ainsi que photocopies d'une pièce d'identité recto verso et inscription RC ou RM et du présent règlement daté et signé. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Le dossier est à envoyer par courrier à l'adresse ci-dessus **au plus tard le 18 novembre 2019**. (Il est prudent de se renseigner par e-mail pour savoir s'il reste des places). **L'Association se réserve le droit de clore les inscriptions avant cette date.** Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Le nombre d'emplacement est limité à 2 par personne. **Aucun remboursement ne sera accordé en cas de non participation de l'exposant ou à cause de la météo.**

Article 3 : Emplacements (250 cm x 300 cm)

L'Association Un Bol de Mil reste seul juge de la distribution des emplacements. Chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous les détritres avant de quitter les lieux.

Article 4 : Matériel d'exposition

Les exposants doivent préciser lors de l'inscription s'ils ont besoin de prises de courant et dans ce cas emmener leurs rallonges électriques ; l'utilisation électrique supérieure à 100 W est interdite. L'Association fournira **1 table de 2m1 et 2 chaises + 1 grille** ou un panneau par emplacement si besoin

Article 5 : Dommages subis par les exposants

L'Association ne sera en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et les documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires.

Article 6 : Obligations légales de l'exposant

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité : produits inflammables), devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit toutes les assurances utiles. L'Association décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. **Il est rappelé que cette manifestation n'est pas une friperie et la vente d'objets de vide grenier n'est pas acceptée**

La vente de repas et boissons à consommer sur place sera du domaine exclusif de l'Association.

Article 7 : Tarifs : Prix de l'emplacement : 28 €uros - Maximum 2 emplacements par personne.

Bulletin d'inscription à retourner dûment rempli et signé accompagné -de la photocopie d'une pièce d'identité et copie du RC ou RM pour les professionnels, accompagnés du chèque, à l'adresse notée en tête du présent règlement.

Je soussigné : NOM : Prénom :

Nom de votre activité et nature des objets mis en vente.....

Adresse :

☎ :mail (impératif pour recevoir confirmation).....

▪ Souhaite réserver (nombre) emplacement(s) x 28 € = €

▪ Souhaite me raccorder à une prise électrique oui non

▪ Souhaite une grille par emplacement oui non

et règle ma réservation :

par chèque (à l'ordre de l'association Un Bol de Mil) en espèces directement à l'Association.

Date Signature :

(les chèques seront encaissés dès réception du dossier)

AUCUNE RESERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE SI LE PAIEMENT N'EST PAS JOINT A CE FORMULAIRE DE RESERVATION.